

Héroïne : Liège est prête pour une salle de consommation

Le bourgmestre de Liège fait sa demande

officielle : il est prêt à accueillir une salle de consommation d'héroïne dans sa ville.

● **Pascale SÉRRET**

Sa lettre à Maggie De Block va partir dans les jours qui viennent. Willy Demeyer, le bourgmestre PS de Liège, demande à la ministre fédérale de la Santé une dérogation pour ouvrir la première salle de consommation d'héroïne en Belgique. À titre de recherche-action.

1. Pourquoi maintenant ? Vu la situation sur le terrain (lire ci-contre), ce ne sera pas trop tôt, laisse entendre Willy Demeyer. Il bosse sur le dossier depuis longtemps. Il se fait que, le 24 octobre dernier, un comité interministériel réunissait les 13 (!) ministres concernés par le dossier « toxicomanie ». Une note de synthèse sur les salles de consommation à moindre risque a été approuvée. Il y est dit que « le dossier fera l'objet d'une étude ». « Je comprends ça comme quelque chose qui peut être associé à une recherche-action. Une expérimentation », analyse le bourgmestre liégeois.

Comme les salles récemment ouvertes à Paris et à Strasbourg.

2. C'est quoi, une « salle de consommation à moindre risque » ? On les appelle aussi, assez mochement, « salles de shoot ». Un label réducteur et certainement plus anxigène. Bref. Il s'agit d'ouvrir un local où les héroïnomanes peuvent venir consommer leur produit. « Ils ont de quoi désinfecter leurs seringues, boire un café, attendre un peu avant de repartir, discuter avec un assistant social. Etc. On évite les scènes de consommation de rue. C'est mieux pour eux, c'est mieux pour les habitants et pour tous ceux qui viennent en ville », résume Willy Demeyer. Des salles comme ça, il en existe déjà 84 dans 42 villes d'Europe (7 pays).

3. Pourquoi Liège ? La Cité ardente l'a déjà prouvé : elle est à l'avant-garde quand il s'agit de politique de réduction des risques liés à la toxicomanie. L'expérience Tadam (2011-

2013), entre autres, a permis de travailler avec un noyau dur de toxicomanes, grâce à un traitement à la diacétylmorphine (DAM) ou héroïne pharmaceutique. Ça se passait dans un local en ville, avec un encadrement médical, scientifique, social, etc. « Nous sommes capables de faire ça. On l'a déjà montré. Tout peut être opérationnel rapidement », soutient Willy Demeyer.

4. Que devient l'interdiction légale ? Il y a un obstacle sur lequel on bute systématiquement quand on évoque les salles de consommation en Belgique : la loi de 1921. Elle punit quiconque facilite l'usage de stupéfiants. Le parquet peut poursuivre tout intervenant, fût-il un pouvoir public. Sauf s'il y a des raisons médicales, scientifiques ou d'intérêt public. « C'est tout à fait le cas. On entre donc dans les conditions d'une dérogation ministérielle », estime Willy Demeyer. Pragmatique. Et optimiste ? « Pas complètement désespéré... » ■

Que fait la Région wallonne ?

Les auteurs carolos du livre *24 heures héro* (lire nos précédentes éditions) viennent de le rappeler : le monde de la toxicomanie est une toupie, un giratoire perpétuel. Squat, rue, dose. À Liège, la situation se dégrade assez nettement sur le terrain. Les actes de consommation sont à nouveau visibles dans l'espace public comme il y a 15 ou 20 ans, les usagers se déglignent, la polytoxicomanie et la précarité du « giratoire perpétuel » en font des vieillards précoces.

Tout ne peut pas être attribué à la suspension de l'expérience de prescription d'héroïne médicalisée (projet Tadam). Même si les

participants au projet sont pour la plupart repartis dans une zone sans doute encore plus obscure qu'avant. Et même si trois d'entre eux au moins sont décédés quand cet accompagnement inédit a pris fin.

Alors, quoi ?

Ça intéresse qui ?

« Les associations de terrain n'ont plus assez de budget pour faire leur travail », entend-on à Liège. Les échanges de seringues ou les autres politiques de réduction des risques, complémentaires aux traitements et à la prévention, ne sont plus suffisamment financées.

Et à cet égard, ce sont les Ré-

gions qui sont désormais à la manœuvre (le fédéral n'est interpellé que pour lever l'obstacle de la loi de 1921). En Wallonie, on ne peut pas dire que la réduction des risques fasse concrètement partie des priorités du gouvernement. Le dossier « toxicomanie » ne semble d'ailleurs pas intéresser davantage les députés wallons, à l'une ou l'autre exception près.

Le gouvernement bruxellois semble plus proactif. Il soutient même l'ouverture de salles de consommation à moindre risque. En Wallonie, c'est le bourgmestre de Liège qui prend l'initiative. C'est déjà significatif. ■

P.S.